



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MARS 2019

Le **jeudi 7 mars 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 01 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Robin DAVID à William GUILLARD, Patrick GIRAUD à Vincent SGARLATA

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE, Franck LEBRET, Amandine TAVARES GOMES, Béatrice TASSERY, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTIONS ANNUELLES DE FORMATION DANS LE CADRE D'UN CHANTIER ECOLE AVEC L'IME ESSOR - CM/19/018

Engagée dans une démarche d'insertion professionnelle et de valorisation des compétences auprès de différents publics depuis de nombreuses années, la ville souhaite renforcer son partenariat avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) présent sur son territoire.

Pour ce faire, la municipalité propose la mise en place de prestations de service d'entretien de nettoyage des locaux de plusieurs bâtiments municipaux dans le cadre d'un chantier école. Ce dispositif aura notamment pour objectifs de permettre aux jeunes accueillis une mise en situation professionnelle et l'acquisition de savoir-faire répondant ainsi aux missions de l'IME.

Cela permettra également d'améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers sur ces espaces. Le chantier école n'est ni assimilable, ni concurrentiel à une entreprise du secteur privé.

Afin de formaliser ce partenariat, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention définissant les engagements de chaque partie et d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

CONSIDÉRANT que l'IME, destiné aux jeunes de adultes âgés de 14 à 20 ans en situation de handicap organise des activités qui permettent de préparer les jeunes à leur avenir professionnel.

CONSIDÉRANT que les chantiers seront encadrés par un professionnel qualifié de l'IME ESSOR.

CONSIDÉRANT que l'objectif de ce dispositif est de former les jeunes adultes à des prestations d'entretien de nettoyage constituant un support pédagogique permettant le développement de compétences professionnelles.

DECIDE D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat relative à une prestation de service d'entretien de nettoyage des locaux de plusieurs bâtiments dans le cadre d'un chantier école pour la ville du Trait.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dispositif.

Envoyé en préfecture le 08/03/2019

Reçu en préfecture le 08/03/2019

Affiché le



ID : 076-217607092-20190307-1004_CM_19_018-DE

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 20 | 27 | pour: 21 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1 |

Fait au Trait et certifié exécutoire le
07 mars 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

